



[EN BREF]

► Réserve agricole : demande des États membres

Outre les quelque 200 millions d'euros (M€) déjà dépensés au titre de la réserve agricole (sur une enveloppe initiale de 450 M€ en 2023), plusieurs États membres ont appelé la Commission européenne à l'activer une nouvelle fois pour soutenir d'autres secteurs : lors du Conseil Agriculture, le 25 avril. Ainsi l'Espagne, qui subit actuellement un épisode de sécheresse inédit, a exhorté l'UE à activer la réserve agricole, pour compenser les pertes de récoltes de céréales et d'oléagineux. De son côté, le ministre français de l'Agriculture, Marc Fesneau, a rappelé qu'"il y avait d'autres marchés un peu plus loin des frontières ukrainiennes, sur lesquels il faut également documenter les choses et voir les besoins".

► Fruits et légumes : le train des primeurs "suspendu"

Le train des primeurs, qui achemine des fruits et légumes frais depuis Perpignan jusqu'au marché de Rungis, est "suspendu" depuis le début des grèves contre la réforme des retraites, a appris L'AFP, le 24 avril, auprès de Fret SNCF. Réagissant dans la journée, la CGT Cheminots a exprimé sa "stupéfaction" face à cette nouvelle. "La grève massive en cours, s'agissant de la réforme des retraites, ne saurait servir de prétexte à la suspension de cette circulation", a déclaré le syndicat de salariés, inquiet de la "sauvegarde" du train des primeurs. La liaison Perpignan-Rungis avait été arrêtée pendant plus de deux ans, faute de clients, avant d'être relancée par le gouvernement en octobre 2021. Le train devrait repartir le 2 mai, selon la SNCF.

► Mal-être : Olivier Damaisin veut "réagir plus vite"

Nommé pour deux ans depuis le 1^{er} avril, le nouveau coordinateur national interministériel du plan de lutte contre le mal-être en agriculture, Olivier Damaisin, a évoqué ses priorités d'action pour les mois à venir, lors de la 2^e édition de la Journée mal-être, qui s'est tenue à la CMAA le 20 avril. L'ancien député a indiqué sa volonté "d'aller sur le terrain, à la rencontre des gens". Il veut "mettre en place avec tous les coordinateurs départementaux" le "système d'alerte" créé par son prédécesseur, Damien Lenoir, en tenant compte des "spécificités" des territoires. Lenjou est de "réagir plus vite" quand il y a des "remontées d'urgence", a-t-il souligné. Une autre priorité pour "ce semestre" est d'avancer sur le chantier n° 7 du plan, intitulé "Accompagnement des transitions agricoles (transmission, attractivité, métiers agricoles...)"; "il faut qu'on puisse mettre de la prévention aux risques psychosociaux dans les propositions qui sont faites dans le cadre du pacte et de la loi d'orientation et d'avenir agricole", a souligné l'adjointe au coordinateur national, Anne-Marie Soubielle. D'autre part, un chanteur supplémentaire (n° 6) a été ajouté "en octobre" au plan interministériel. Intitulé "Conciliation vie personnelle et familiale", il couvre des enjeux tels que "la parentalité", "les addictions", "les violences intra-familiales" ou encore "la lutte contre la précarité", notamment chez les salariés, a-t-elle précisé.

Trois organismes ministériels se sont penchés sur la gestion de l'eau pendant la période de sécheresse de l'été 2022. A la lumière de ce retour d'expérience, ils proposent en 18 recommandations générales un "changement radical" dans l'approche des usages de l'eau.

EAU

L'appel à la sobriété de trois inspections

Après être revenu sur un constat connu de tous sur la sécheresse de l'été 2022 et l'avoir analysé – 1 000 communes sans eau, baisse des rendements agricoles, chute de la production d'électricité d'origine hydraulique, etc. – les membres de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable (IEGDD), l'inspection générale de l'administration (IGA) et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGEAAAR) sont arrivés à la conclusion que "la gestion de crise ne pourra pas garantir la dureté le maintien des usages actuels", indique leur rapport.

"Seules des politiques de transformation (...) permettront d'éviter les ruptures brutales", poursuit-il, insistant sur un nécessaire et inévitable "changement radical dans nos pratiques".

Un effort collectif et massif

Dans le droit fil du Plan eau, présenté le 30 mars par le président de la République à Serre-Ponçon, les experts lancent un appel à la sobriété. Le rapport insiste d'ailleurs sur "la fragilité de notre modèle agricole et l'impérieuse nécessité d'un effort collectif massif pour en accélérer la transformation". S'ils n'entrent pas dans le détail des mesures à prendre, ils ont en tête les objectifs

de la transition agroécologique. Ainsi quand ils évoquent "l'équité de traitement", ils s'inquiètent des conséquences de l'irrigation sur le niveau des eaux de surface, des nappes phréatiques, sur la biodiversité, etc.

Renforcer les contrôles

C'est ce qui explique notamment qu'ils suggèrent de rendre obligatoire la déclaration des prélèvements domestiques par forage et des prélèvements en nappes de surface, afin d'assurer une meilleure connaissance sur le niveau des prélèvements et d'imposer des comparateurs au-delà d'une consommation de plus de 250 m³ par an. De même, les trois inspections souhaitent déployer des compteurs télérelevés (connectés, ndr) pour les plus gros consommateurs, avant leur généralisation obligatoire d'ici à cinq ans – une mesure contenue dans le Plan eau –, ainsi que la régularisation des forages domestiques non déclarés. L'agriculture figure explicitement dans cette recommandation.

Les experts entendent aussi renforcer les contrôles et les sanctions pour les forages non déclarés, et proposent aussi de reprendre quelques-unes des préconisations déjà formulées lors de précédents rapports, comme "définir à l'échelle nationale une liste de dérogations,



Les experts entendent renforcer les contrôles et les sanctions pour les forages non déclarés.

notamment agricoles et les rendre publiques". L'agriculture n'a cependant pas à supporter seule l'entière responsabilité de cette sobriété remarquant, en creux, les trois inspections. Mettant aussi les politiques face à leurs responsabilités, elles leur demandent de mieux s'appuyer sur les outils de prévision existants comme la plateforme Aquif-FR, qui avait identifié, dès le mois d'avril 2022, les territoires présentant les risques de sécheresse les plus importants.

Inrae tente d'apaiser les tensions

L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae) a fait un point pédagogique, avec ses meilleurs experts, le 13 avril dernier, sur la situation de l'eau en France. La question des "retenues de substitution" a focalisé les esprits et les échanges. "Heureusement qu'elles existent", a

jugé Thierry Caquet, directeur scientifique Inrae, qui n'exclut cependant pas de réfléchir à leur développement selon différents critères, en particulier sous l'angle de la valeur ajoutée : celle pour la biodiversité, pour le partage des usages, etc. Il faut donc "penser à une diversification réfléchie des usages", a-t-il résumé. S'il faut raisonner différemment le travail du sol (moins de labour, plus de couverts, engrais organiques...), il faut aussi réfléchir sur les débouchés pour répartir équitablement la valeur ajoutée. Ces mutations devront aussi, selon eux, s'inscrire dans le maintien du potentiel de production et ne pas rogner sur la vocation exportatrice de la France. ■

Actuagri

(1) Info : www.igeedd.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Base des rapports

Le Cese contre les subventions aux retenues d'eau

Le Conseil économique social et environnemental (Cese) émet 23 recommandations pour améliorer la gestion de l'eau et sa gouvernance. Les deux rédacteurs demandent que "soient rendus publics les volumes totaux prélevés et les stratégies de régulation agricole". Ce même rapport "préconise qu'il soit interdit de subventionner par des fonds publics tout projet de création de mégabassin, notamment celles alimentaires par pompage dans la nappe phréatique". L'avis est disponible sur le site : www.lecese.fr.

Le CHIFFRE

- 30 %

Selon le premier syndicat agricole italien, la Col-diretti, le prix du blé dur payé aux agriculteurs a baissé de plus de 30 % en un an alors que, dans le même temps, les coûts supportés par les exploitants ont augmenté. Les cotations du blé dur sont d'ailleurs tombées à la mi-avril autour de 380 €/tonne. La Coldiretti est d'autant plus inquiète que les surfaces cultivées en blé dur sont en recul cette année de 2 % (1,22 million d'hectares). "Nous sommes confrontés à des manœuvres spéculatives avec une forte augmentation des importations de blé dur en provenance du Canada, où le blé est cultivé selon des normes qui ne sont pas autorisées en Europe (le glyphosate y est autorisé, ndr)".

LE MUGUET, STAR DU PREMIER MAI



WDT